

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20029 - 77ÈME ANNÉE

Australie, Canada, États-Unis, Israël, Royaume-Uni et Ukraine contre les voix de 126 Etats

L'ONU vote une résolution condamnant le néocolonialisme

Le 17 décembre dernier à New-York, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par 126 voix pour, 6 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Israël, Royaume-Uni et Ukraine) et 46 abstentions une résolution intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ». L'ONU appelle la communauté internationale à « condamner et (...) rejeter l'imposition de mesures visant à exercer une pression économique et politique sur les pays en développement ». C'est une condamnation claire du néocolonialisme, un régime politique visant à maintenir l'inégalité entre les anciennes métropoles coloniales et les pays qu'elles colonisaient. Force est de constater qui sont les gouvernements qui s'opposent à la condamnation du néocolonialisme : les représentants de l'ancien monde dépassé par le retour de l'Asie et de l'Afrique au rang qu'elles occupaient avant la colonisation.

L'ONU rend compte de la session du 17 décembre dernier de l'Assemblée générale des Nations-Unies :

« Aux termes de la résolution II, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et écono-



mique sur les pays en développement », adoptée par 126 voix pour, 6 voix contre (Australie, Canada, États-Unis, Israël, Royaume-Uni et Ukraine) et 46 abstentions, l'Assemblée constate avec préoccupation que le recours unilatéral à des mesures économiques coercitives porte préjudice en particulier à l'économie des pays en développement et produit des effets négatifs sur la coopération économique internationale et sur l'action mondiale en faveur d'un système commercial multilatéral non discriminatoire et ouvert.

De telles mesures constituent une violation flagrante des principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies et compromettent la capacité des pays visés de répondre à la situa-

tion de manière efficace, notamment en temps de pandémie de COVID-19.

En adoptant ce texte, l'Assemblée générale engage instamment la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures efficaces pour y mettre fin. Elle lui demande aussi de condamner et de rejeter l'imposition de mesures visant à exercer une pression économique et politique sur les pays en développement qui fasse obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social. Elle prie enfin le Secrétaire général d'étudier les répercussions de telles mesures sur les pays touchés, en particulier leurs incidences sur le commerce et le développement. »

Vers un rappel vaccinal tous les trois mois ?

Vaccin COVID-19 : efficacité réduite à 4 mois admise par les autorités

Conditionner le maintien des bénéfices du Pass sanitaire uniquement aux personnes vaccinées qui acceptent une injection récurrente, espacée de 4 mois au maximum : tel est le projet de l'État. Cela signifie aussi que l'État affirme que l'efficacité des vaccins anti-COVID-19 dure 4 mois au maximum, la durée de validité du futur Pass sanitaire transformé en Pass vaccinal.

Dans son communiqué présentant le bilan hebdomadaire de l'épidémie de coronavirus à La Réunion, la préfecture annonce un changement pour la 3e dose de vaccin à partir de ce 28 décembre : « Il est rappelé que le délai entre la primo-vaccination et le rappel du vaccin contre la Covid-19 passe à trois mois, dès aujourd'hui. De plus, la validité du Passe sanitaire (7 mois) sera réduite à 6 mois au 15 janvier 2022 et à 4 mois au 4 février 2022, sous réserve du vote de la loi par le parlement ».

Et de préciser :

« Face à la circulation rapide du variant Omicron, le délai entre la primo-vaccination et le rappel du vaccin contre le Covid-19 passe à trois mois, dès le 28 décembre 2021.

Le rappel renforce très sensiblement les défenses immunitaires pour prévenir les formes graves et se protéger vis-à-vis des variants



Delta et Omicron.

Le projet de loi visant à transformer le passe sanitaire en passe vaccinal dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 a été présenté hier lors d'un conseil des ministres extraordinaire, à l'issue d'un conseil de défense sanitaire. Il sera débattu au parlement en janvier 2022.

Sous réserve du vote de la loi, la validité du passe sanitaire (7 mois) passera à :

- 6 mois : au 15 janvier 2022
- 4 mois : au 4 février 2022 »

3e injection 3 mois après la seconde

Le projet de l'État est clair : conditionner le maintien des bénéfices du Pass sanitaire uniquement aux

personnes vaccinées qui acceptent une injection récurrente, espacée de 4 mois au maximum. Une injection tous les trois mois, telle est donc la nouvelle recommandation que le gouvernement veut faire loi.

Ce projet de l'État signifie que les autorités sanitaires admettent que l'efficacité des vaccins décline fortement au bout de 3 mois, sinon pourquoi promouvoir une troisième injection pour « booster » l'immunité 3 mois après la seconde injection du vaccin ?

Tout ceci confirme bien que l'expérimentation médicale est loin d'être terminée, car que penser de traitements présentés comme vaccins dont l'efficacité n'est reconnue que 4 mois au maximum par le projet de loi du gouvernement ?

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Pendant que le peuple du Yemen subit la plus grande crise alimentaire mondiale, la France continue à vendre des armes aux belligérants

Le variant Omicron se propage « à un rythme que nous n'avons jamais vu avec aucun autre variant », a averti mardi l'Organisation mondiale de la santé (OMS), appelant à utiliser tous les outils anti-COVID-19 pour éviter que les systèmes de santé ne soient rapidement submergés à l'approche des fêtes de fin d'année.

Selon l'Agence sanitaire mondiale de l'ONU, la variante s'est maintenant répandue dans 106 pays. « Les hospitalisations au Royaume-Uni et en Afrique du Sud continuent d'augmenter. Il est possible que les systèmes de santé soient débordés. De ce fait, le risque global lié à la nouvelle variante du problème Omicron reste très élevé », a indiqué l'OMS dans son dernier bulletin épidémiologique. « Depuis la dernière mise à jour publiée le 14 décembre, de nouveaux pays dans les six Régions de l'OMS ont signalé des cas confirmés de la variante Omicron », ajouté l'OMS, relevant que plus de 4,1 millions de nouveaux cas et à un peu moins de 45.000 nouveaux décès ont été répertoriés au cours de la semaine du 13 au 19 décembre.

D'une manière générale, Omicron se propage plus rapidement que la variante Delta et provoque des infections chez des personnes déjà vaccinées ou qui se sont remises de la maladie Covid-19. « Des données récentes indiquent que la variante Omicron a un avantage de croissance par rapport à la variante Delta et se propage rapidement », a souligné l'Organisation, ajoutant que la propagation rapide d'Omicron est signalée même dans les pays « ayant des niveaux élevés d'immunité de la population ». Quant à la gravité clinique d'Omicron, les données sont encore limitées, a indiqué l'OMS.

De nombreuses incertitudes planent encore sur la nature de ce nouveau variant qui a replongé la planète dans la panique depuis qu'il a été détecté courant novembre par l'Afrique du Sud. Et l'OMS craint en outre que les doses de rappel décidées dans de nombreux pays occidentaux pour les populations adultes mettent à mal la vaccination dans les pays pauvres. « L'OMS n'est pas contre les doses de rappel. Nous sommes contre l'iniquité » vaccinale, a affirmé le Dr Tedros. « C'est une question de hiérarchisation des priorités. [...] Donner des doses de rappel aux groupes à faible risque de maladie grave ou de décès met simplement en danger la vie de ceux à risque élevé qui attendent toujours leurs premières doses », a-t-il insisté. Il a ainsi souligné que 41 pays n'ont toujours pas réussi à

vacciner 10 % de leur population et 98 pays n'ont pas atteint la barre des 40 %. « Si nous mettons fin à l'iniquité, nous mettons fin à la pandémie. Si nous permettons à l'iniquité de se poursuivre, nous permettons à la pandémie d'aller de l'avant », a-t-il insisté. Le président du Ghana, Nana Akufo-Addo, avait déjà mis en garde contre les conséquences que pourrait avoir pour l'Afrique la décision de l'UE de mobiliser ses vaccins pour des campagnes de rappel.

Dans plusieurs pays occidentaux, les nouvelles restrictions passent mal, y compris au Royaume-Uni, pourtant confronté à un « raz-de-marée » de cas et à un premier cas mortel dû au variant Omicron. En France, où les contaminations à la COVID-19 sont au plus haut depuis avril, le gouvernement a réactivé plusieurs leviers de mobilisation et de soutien aux soignants face à la cinquième vague de COVID-19. Sur le front médical, des nouvelles encourageantes sont venues du côté de Pfizer : le géant pharmaceutique a confirmé que sa pilule anti-COVID-19 réduisait de près de 90 % les hospitalisations et décès chez les personnes à risque lorsque prise dans les premiers jours après l'apparition des symptômes. Rappelons le, la Covid se soigne, mais encore faudrait-il que le système de santé puisse y faire face. Et nous voyons de vague en vague, aucune remise en cause du dogme libérale sur la santé, aucune remise en cause des fermetures de lit et de la mise à mal de l'hôpital public. Et on ne trouve rien de mieux à faire que de mettre en place un forfait urgence pour les patients qui sortent sans hospitalisation...il y aura t il des secrétaires médicales de garde le soir et le week end pour s'en occuper ? Ou ce sera encore des taches supplémentaire pour les soignants ? N'avez t'il pas le temps pour mettre en place un plan d'urgence pour renforcer le système hospitalier, formation accélérée, création de lit et création de poste soignant rémunéré à la hauteur du bienfait à la société. Encore faudrait il remettre en cause les maux qui gangrène le système de santé, le libéralisme et la course aux profits.

« Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. »

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Alor mézami lé l'ère pou nou rokomanss noute marsh an avan

Mézami, dalone, dalon, mon bande kamarade,

Zordi sé lo 30 déssanb, domin va antère Sylvestre é aprésa nou va rante an plin dann 2022. Sar tan pou souète la bone-èrèz. Mé zordi lo 30 mi tienbo dir azot, sak mi di toute l'ané é la pa pou sa ké sar pa ankor vré, in zour, in an, plizyèr z'ané.

Si ni panss noute parti néna lé bone zidé k'i fo. Si ni panss noute pèp Rényoné néna lintélizanss pou konprand kossa lé bon pou nou é kossa lé pa bon. Si ni panss bande zidé just i fé pézapé zot shomin dann lopinyon rényonèz é ké na poin d'rézon ké li kontinyé pa son progrèssion. Si pou demoune sèryé, nou lé ankor loin pou trape nout vré dévlopman mé na poin d'rézon pou k'ni trape pa.

Alor mézami lé tan nou rokomanss noute marsh an avan.

Si ni panss, issi La Rényon néna bonpé voiyon dann rouj é si ni antrevoi pou kossa é koman i fo pou mète azot o vèr. Si kan ni rogarde lo monde otour d'nou é ni konstata k'in pé partou bande solission ni rode i égzist, é la pa bézoin alé dékrosh la lune pou trov

la solission pou noute problème. Si ni konsidère issi la Rényon néna dé zom é néna dé fame an kapassité pou fé avanss noute péi é mète ali anlèr.

Alor, mézami lé tan ni rokomanss noute marsh an avan.

Si nou néna an orèr dé shoze ki égziss issi La Rényon é dopi tro lontan. Si nou néna la mizèr an orère, é ni souète torde son kolé. Si nou néna an orèr l'inégalité rante sak lé rish épi sak lé pov. Si ni aksèpt pa k'i kontinyé trète anou konm demoune mineur, é si ni kroi nou lé bon pou trape noute majorité issi é koméla. Si nou néna an orèr lo mank solidarité dann la sossyété rényonèz, lo mank l'égalité, é lo manke fraternité.

Alor, mézami, lé l'èr pou nou rokomanss noute marsh an avan, si ni panss dopi kéktan, ni pyétine in pé an plass..

Shomin Granboi sa lé long, pti pa, pti pa, n'arivé !

Justin